

## OÙ DEMANDER UNE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS

Veillez présenter vos demandes de vérification de casier judiciaire, y compris les demandes de vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, aux endroits suivants.

### À Winnipeg

Service de police de Winnipeg  
Quartiers généraux de la police  
245, rue Smith  
Winnipeg (Manitoba) R3C 1K1

Cliquez [ici](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de présenter une demande de vérification de casier judiciaire en ligne.

### À l'extérieur de Winnipeg

Communiquez avec votre service de police local ou un détachement de la Gendarmerie royale du Canada. Présentez votre demande de vérification de casier judiciaire (incluant la demande de vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables) auprès d'une instance de la région où vous vivez.

Cliquez [ici](#) pour obtenir un complément d'information sur la vérification de casier judiciaire ou des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

**Les personnes qui sont récemment arrivées au Canada pourraient devoir fournir des documents supplémentaires dans le cadre du processus de demande de vérification de casier judiciaire. Elles doivent communiquer avec le service de police de Winnipeg, la Gendarmerie royale du Canada ou un service de police local pour obtenir plus de détails sur les exigences de confirmation de l'identité.**

Remarque – Si la vérification nominale du casier judiciaire ou des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ne permet pas de confirmer formellement votre identité, on pourrait vous demander de fournir vos empreintes digitales. Il s'agit du moyen le plus fiable de confirmer l'identité d'une personne. Il empêche les délinquants d'échapper à leur passé criminel et permet d'éviter que des personnes soient, par erreur, associées à un casier judiciaire qui n'est pas le leur.

**Veillez présenter vos demandes de vérification du registre des mauvais traitements infligés aux adultes à l'adresse suivante :**

777, avenue Portage, rez-de chaussée  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N3  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

**Numéro sans frais : 1 800 282-8069**  
**Téléphone : 204 945-6967**  
**ATS : 1 800 855-0511 (Service de relais du Manitoba)**  
**Télécopieur : 204 948-3388**  
**Courriel : [aar@gov.mb.ca](mailto:aar@gov.mb.ca)**

Pour obtenir un complément d'information sur la façon de demander une vérification du registre des mauvais traitements infligés aux adultes, y compris sur la présentation d'une demande en ligne, cliquez [ici](#).

Le contenu de la présente annexe était exact au moment de sa rédaction. Il peut avoir changé depuis.